

Réunion du collège départemental FDVA 12 janvier 2023

Présents :

Mme. Isabelle DORLIAT-POUZET, secrétaire générale de la Préfecture

Mme Nicole DURANTON, sénatrice

M. Philippe BRUN, député

M. Jérôme PASCO, maire de Conches en Ouche

M. Philippe BORDIER, personne qualifiée

M. Patrick HENRAS, personne qualifiée

Mme Isabelle ROUYER, personne qualifiée

Mme Marie Christine MENARD-CHEVALIER, personne qualifiée

Mme Noha TEFRIT, assistante parlementaire de Philippe BRUN

M. Bruno LEONARDUZZI, chef du Service Départemental Jeunesse Engagement Sport, Délégué Départemental à la Vie Associative

M. Robin BRANCHU, adjoint au Délégué Départemental à la Vie Associative

Excusés :

Mme Christine LOIR, députée

Mme Catherine DELALANDE, représentante du Conseil Départemental

M. Jean-Paul LEGENDRE, représentant des maires de l'Eure

M. René DUFOUR, maire de Les Damps

Mandats :

Mme Christine LOIR a donné son pouvoir à Mme Isabelle DORLIAT-POUZET

Mme Catherine DELALANDE a donné son pouvoir à Mme Nicole DURANTON

Ouverture

Madame Dorliat-Pouzet accueille les participants et invite à un tour de table. Un arrêté préfectoral du 30 décembre 2022 fixe la nouvelle composition du CDJSVA.

M. Bruno Leonarduzzi présente le FDVA1 et le FDVA2 dans leur contexte historique. Début du FDVA1, formation des bénévoles associatifs, en 2012, puis, en 2018, répartition d'une partie de l'ancienne réserve parlementaire en deux grandes enveloppes : la DETR – Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, et le FDVA2, projets nouveaux et innovants et aide au fonctionnement des associations.

Bilan de la campagne 2022 :

M. Leonarduzzi présente un diaporama qui est joint à ce compte rendu.

Une discussion sur la communication est engagée, au vu des cartes qui montrent, dans l'Eure comme dans chacun des autres départements de Normandie, quelques zones rurales non couvertes par les dépôts de dossiers FDVA2.

Cette année 2023, l'Inspecteur propose qu'elles soient intégrées aux autres thématiques, et que disparaisse la thématique spécifique SNU-MIG. Toutefois les dossiers qui présenteront des accompagnements de jeunes en MIG, au sein des priorités départementales retenues, seront instruits avec une vigilance particulière.

Contexte 2023 :

La commission régionale s'est réunie le 5 janvier 2023.

Les **orientations régionales**, sont les suivantes :

- **Structurer les politiques autour de l'accompagnement et l'information des associations**
Points d'Appui à la Vie Associative (PAVA), Centres de Ressource et d'Information des Bénévoles (CRIB), associations structurantes, ...
- **Accompagner la transition numérique responsable et solidaire des associations**
Passer de la gestion « papier » à la gestion « informatique » de l'association, développer la communication numérique - utilisation des courriels, site internet...-, utilisation ou élaboration de logiciels libres, réemploi de matériel, ...
- **Favoriser l'engagement associatif des jeunes**
Junior associations, maisons des lycéens, renouvellement des instances associatives, dialogue structuré...

Priorités départementales pour 2023 :

- contribuer au développement du secteur rural
- porter une attention particulière aux problèmes de santé et aux situations de handicap
- promouvoir l'écologie, protéger l'environnement et soutenir les initiatives d'une production alimentaire saine

Le Préfet invitera en début d'après-midi à ajouter une quatrième priorité départementale à la réception de la proposition du Collège Départemental :

- participer à la préparation du pays aux jeux de 2024

Réflexions :

Les dossiers pluriannuels, même s'ils sont rares pour le moment, sont mis en avant par Monsieur Bordier, qui invite à ce qu'ils soient développés.

Madame Dorliat-Pouzet précise que ces dossiers doivent émaner d'associations fiables, ce qui est le cas pour la Fédération Départementale des Foyer Ruraux

La signature du Contrat d'Engagement Républicain, obligatoire, n'a pas posé de problème particulier en Normandie cette année.

M. Leonarduzzi indique que les références au logement et à l'accès à l'emploi qui figuraient dans la note d'orientation de 2022 ont disparu en 2023, étant donné que d'autres dispositifs existent dans ces deux domaines.

La même suppression s'est produite pour le dispositif SRAV – Savoir Rouler À Vélo, pour lequel des financements ANS – Agence Nationale du Sport - sont fléchés.

Une difficulté de définition des ZRR – Zone de Revitalisation Rurale est évoquée par Monsieur Pasco.

Communication

- envoi le 13 janvier aux associations par lettre de la MAIA, ainsi qu'aux 597 communes
- information sur le site de la préfecture et par la Direction de la Citoyenneté et de la Légalité auprès des mairies
- information sur le site de la DSDEN et de la DRAJES
- réseau de l'union des maires et des élus de l'Eure par Mme Yvelin - umee@wanadoo.fr
- réseau de l'association des maires ruraux par Mme Bussière - mairie.daubeuf.la.campagne@wanadoo.fr

Echéancier

- 5 janvier : CRCVA
- 12 janvier : collège départemental
- 13 janvier : lancement de la campagne
- 3 mars : clôture des dépôts
- 12 mai : collège départemental
- 22 au 25 mai : CRCVA
- 5 au 16 juin : validation par le Préfet de région et publication sur le site internet de la DRAJES
- À partir du 19 juin : publication de l'avis d'attribution sur <https://www.ac-normandie.fr/vie-associative-123853>